



## Centre international d'études pédagogiques

1, avenue Léon-Journault  
92318 Sèvres Cedex  
Tél. : 33 (0)1 45 07 60 16 - Fax : 33 (0)1 45 07 60 31  
Site Internet : [www.ciep.fr](http://www.ciep.fr)

### REGLEMENT DE LA CONSULTATION n°15 13 du 15 octobre 2015

#### **PERSONNE PUBLIQUE :**

Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP)

1, avenue Léon-Journault  
92318 Sèvres Cedex

Etablissement public national à caractère administratif régi par les articles R314-51 et suivants du code de l'éducation, placé sous la tutelle du ministère de l'Education nationale.

#### **OBJET DU MARCHE :**

Prestations de services d'entretien des espaces verts du CIEP de Sèvres.

#### **Code CPV :**

77310000-6 Réalisation et entretien d'espaces verts  
77311000-3 Entretien de pelouses décoratives ou d'agrément  
77313000-7 Service d'entretien des parcs  
77341000-2 Elagage des arbres

#### **VISITE PREALABLE DU SITE DU CIEP :**

**La visite du site du CIEP est obligatoire pour soumissionner.**

**Les dates de visite possibles (au choix du candidat) sont les suivantes :**

- Mercredi 28 octobre 2015 à 9 heures 30
- Mercredi 04 novembre 2015 à 9 heures 30
- Lundi 09 novembre 2015 à 9 heures 30

Pour arrêter une date de visite, les candidats devront prendre contact avec M. Dominique Le Goff, Responsable du Service intérieur, [legoff@ciep.fr](mailto:legoff@ciep.fr).

#### **DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES AU CIEP DE SEVRES :**

**Le 16 novembre 2015 - 12 heures**

#### **Rappel à l'attention des candidats :**

Les candidatures et les offres peuvent être communiquées **soit** sous format papier **soit** par voie électronique.

## **1) Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur**

### ***a) Identité du pouvoir adjudicateur, objet et forme de la consultation***

La présente consultation est organisée par le Centre International d'Etudes Pédagogiques (CIEP) dont les coordonnées figurent en page de garde du présent document.

### ***b) Nom, prénom, qualité du signataire du marché***

Monsieur le Secrétaire Général, représentant du Pouvoir Adjudicateur, Jacques MARTINAT.

### ***c) Désignation, adresse, téléphone du comptable assignataire***

Madame l'Agent comptable du CIEP

Emmanuelle BOURDENX

1, avenue Léon Journault

92318 Sèvres Cedex

Tél : 01 45 07 60 23

Courriel : [bourdenx@ciep.fr](mailto:bourdenx@ciep.fr)

## **2) Objet du marché**

Prestations de services d'entretien des espaces verts du CIEP de Sèvres.

Le contenu détaillé des prestations à réaliser est indiqué dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) n°15 13.

Marché de services, catégorie de services n°1 (services d'entretien et de réparation).

Code NUTS FR1.

### **Lieu d'exécution/de livraison des prestations :**

Siège du CIEP au 1, avenue Léon-Journault - 92318 Sèvres Cedex (département des Hauts de Seine).

**Date prévisionnelle de début des prestations :** 04 janvier 2016

## **3) Type de marché de services**

Services mentionnés à l'article 29 du code des marchés publics.

## **4) Forme du marché**

Le marché est unitaire.

Le marché sera conclu soit avec une entreprise individuelle soit avec un groupement d'entreprises.

**\* Prestation supplémentaire/Option :**

Sans objet.

**\* Variantes :**

Les variantes ne sont pas autorisées.

**5) Durée du marché**

Le marché est passé pour une durée initiale d'un an à compter de sa date de notification. Il est reconductible 3 fois par périodes d'un an par décision expresse du CIEP.

**6) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent**

Financement sur le budget de fonctionnement du CIEP, paiement par virement sous 30 jours. Aucune garantie ni cautionnement exigé.

**7) Procédure**

Procédure adaptée selon l'article 28 du code des marchés publics.

Le CIEP n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**8) Conditions de participation**

**a) Examen des candidatures :**

En application de l'article 52 du code des marchés publics, avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il est constaté que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats qui ne saurait être supérieur à cinq (5) jours francs.

Les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article à 45 du code des marchés publics, qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article 45 du code des marchés publics, sous réserve des dispositions de l'alinéa précédent, ou qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes ne sont pas admises.

**b) Situation juridique :**

Pour mémoire : Formulaire DC 2 (rubriques C1 et C2)

**c) Capacité économique et financière :**

Pour mémoire : Formulaire DC 2 (rubriques D1 et D2)

**d) Référence professionnelle et capacité technique :**

Pour mémoire : Formulaire DC 2 (rubrique G)

Pour mémoire : Avoir souscrit une assurance Responsabilité Civile professionnelle.

**9) Critères d'attribution**

L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

1) Prix (60 points)

2) Qualité du service (40 points) : nombre et périodicité des interventions (30 points) ; méthodes d'entretien pouvant minimiser l'utilisation de produits phytosanitaires (10 points).

Le jugement est effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du code des marchés publics. En cas d'égalité c'est l'ordre des critères qui départage les candidats. Des précisions peuvent être demandées au candidat soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée, soit lorsque l'offre paraît anormalement basse ou encore dans le cas de discordance entre le montant de l'offre d'une part et les éléments ayant contribué à la détermination de ce montant d'autre part (prix unitaires, décomposition de prix forfaitaire).

Au regard des caractéristiques des offres reçues, le CIEP pourra engager une négociation avec les opérateurs ayant remis une offre pour la réalisation des prestations du présent marché.

**10) Contenu du dossier de la consultation des entreprises (DCE)**

***RAPPEL : Conditions d'obtention des documents contractuels :***

Les documents peuvent être téléchargés directement sur le site <http://www.marches-publics.gouv.fr> ou sur le site du CIEP : <http://www.ciep.fr/marchepublic/>

***RAPPEL : Contenu du dossier de consultation des entreprises (DCE) :***

- Le présent règlement de la consultation n°15 13
- Le billet de visite (marché n°15 13)
- L'acte d'engagement n°15 13 (formulaire DC3)
- les bordereaux de prix du marché n°15 13 : annexe n°1 et annexe n°2 à l'acte d'engagement n°15 13
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP n°15 13)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP n°15 13) et ses annexes n°1 et n°2
  
- Le formulaire DC1 – Lettre de candidature-habilitation du mandataire par ses co-traitants (ex. DC 4)
- Le formulaire DC2 – Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (ex. DC5)
- Le formulaire DC4 - Acte spécial d'agrément d'un sous-traitant (ex. DC13)
- Le formulaire NOTI 2 - Etat annuel des certificats reçus (ex. DC7)

**11) Modalités de remise par les candidats des candidatures et des offres – Respect par les candidats des délais de remise au CIEP des candidatures et des offres**

Les candidats ont la possibilité de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel ou de membre d'un ou plusieurs groupements.

**RAPPEL IMPORTANT A L'ATTENTION DES CANDIDATS :**

***Il est de la responsabilité des candidats de s'assurer que leur(s) offre(s) parvient (parviennent) bien dans les délais requis entre les mains des personnes du bureau des marchés publics (service financier) du CIEP (cf. Date et heure limite de réception des offres indiquées en page de garde du présent règlement de consultation).***

***En cas d'envoi postal ou par transporteur privé, l'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils sont astreints à une obligation de moyens et non pas de résultat.***

***Par conséquent, toute remise de leur(s) offre(s) hors délai du fait d'un manquement du transporteur (La Poste ou tout autre transporteur qu'ils auraient choisi) ne pourra pas être invoquée par les candidats soumissionnant au marché.***

***L'offre remise (les offres remises) après la date et heure indiquées en page de garde du présent règlement de la consultation, ainsi que celle(s) parvenue(s) non fermée(s), sera (seront) en tout état de cause jugée(s) non recevable(s) par le Pouvoir Adjudicateur.***

***En cas d'absence ou d'indisponibilité des personnes du bureau des marchés publics (service financier) du CIEP, il est admis que l'offre (les offres) puisse(nt) être délivrée(s) à l'Accueil du CIEP, à la même adresse que celle du bureau des marchés publics (service financier) du CIEP.***

**a) Candidature et offre sur papier :**

Si les candidats optent pour l'envoi sous format papier, ils remettent leur(s) offre(s) sous forme papier, en une seule enveloppe qui porte impérativement les mentions suivantes :

**« Marché n°15 13 – Prestations de services d'entretien des espaces verts du CIEP de Sèvres »  
- NE PAS OUVRIR -  
Nom et adresse du candidat »**

L'enveloppe est adressée en recommandé avec avis de réception, ou remise contre récépissé à l'adresse suivante :

**Centre international d'études pédagogiques (CIEP)  
Bureau des marchés publics (Service Financier)  
A l'attention de Mme Evelyne GUERN  
1, avenue Léon Journault  
92318 Sèvres Cedex**

**b) Candidature et offre dématérialisées :**

**Conditions d'envoi des offres**

Pour les candidats qui souhaiteraient envoyer leurs plis sous forme dématérialisée, la transmission des candidatures et des offres par voie électronique s'effectue dans les conditions définies par le décret n°2008-1334 du 17 décembre 2008 pris en application du 1° et 2° de l'article 56 du code des marchés publics relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

**Les documents nécessitant une signature devront être individuellement signés électroniquement au moyen d'un certificat de signature garantissant un niveau de sécurité 2 minimum.**

La signature est au format XAdES, CAdES ou PAdES. Le certificat devra être conforme au référentiel général de sécurité (RGS), ou à des conditions de sécurité équivalentes, conformément à l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics (paru au JO du 3 juillet 2012).

**La signature du dossier compressé (de type zip) contenant les documents remis à l'appui de la réponse du candidat n'est pas suffisante.**

**Il est par ailleurs rappelé qu'une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer une signature électronique.**

Dans le cas des candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

La liste exhaustive des formats autorisés pour la transmission électronique des plis est la suivante :

<b>Typologie des fichiers</b>	<b>Extensions correspondantes</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>le format PDF (mode non révisable)</li></ul>	.pdf
<ul style="list-style-type: none"><li>le format texte universel (mode révisable)</li></ul>	.rtf
<ul style="list-style-type: none"><li>le format bureautique ouvert ODF (mode révisable format ouvert, normalisé ISO)</li></ul>	.odt pour les textes .ods pour les feuilles de calcul .odp pour les présentations de diaporama .odg pour les dessins et graphiques
<ul style="list-style-type: none"><li>le format bureautique propriétaire de Microsoft (mode révisable)</li></ul>	.doc ou .docx pour les textes .xls ou .xlsx pour les feuilles de calcul .ppt ou .pptx pour les présentations de diaporama
<ul style="list-style-type: none"><li>les formats images JPEG, PNG ou TIFF/EP pour les photographies, pour les images</li></ul>	.jpg / .png / .tif
<ul style="list-style-type: none"><li>les formats audio MP3 (format compressé - qualité ordinaire) ou WAV (format non compressé - haute qualité) pour les fichiers sonores</li></ul>	.mp3 / .wav
<ul style="list-style-type: none"><li>Le format vidéo MPEG-4</li></ul>	.mp4

Le candidat est invité à ne pas utiliser de macro-instructions dans les documents transmis et à faire en sorte que sa candidature et/ou son offre ne soit pas trop volumineuse.

CIEP - Règlement de la consultation du marché n°15 13 – Prestations de services d'entretien des espaces verts du CIEP de Sèvres.

La transmission des candidatures et des offres fait l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique de la part de la personne publique.

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par la personne publique peut faire l'objet d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

**N.B.** : Les versions de correctif peuvent évoluer en fonction des besoins du CIEP.

**La transmission des plis s'effectue à l'adresse suivante :**

[www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

**Numéro de référence du marché : MAR1513**

**Seuls seront ouverts les plis reçus dans les conditions prévues ci-dessus au plus tard le :**

**16 novembre 2015 - 12 heures**

**Les plis parvenus après ces date et heure, pour quelque motif que ce soit, ne seront pas ouverts. Le candidat en sera informé.**

**12) Copie de sauvegarde**

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur **support papier doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des candidatures. Cette copie doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde ».**

Lorsqu'elles sont accompagnées d'une copie de sauvegarde, les candidatures et offres transmises par voie électronique et dans lesquelles un virus informatique sont détecté par le Pouvoir Adjudicateur donnent lieu à ouverture de la copie de sauvegarde.

**13) Contenu du dossier d'offre**

Les candidats retenus doivent présenter une offre répondant aux prescriptions des pièces du DCE. Les variantes ne sont pas acceptées.

Le dossier d'offre contient en une enveloppe :

- Le **DC 1**
- Le **DC 2** (si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet)
- **L'acte d'engagement n°15 13** : à compléter, dater et signer par le représentant qualifié du candidat (*A NOTER : pour les sociétés exonérées de TVA, les prix HT et TTC indiqués dans l'acte d'engagement doivent être identiques*). Les candidats devront utiliseront l'imprimé du dossier de consultation à l'exclusion de tout autre
- Un **relevé d'identité bancaire**, postal ou de caisse d'épargne
- **les bordereaux de prix du marché n°15 13** : annexe n°1 et annexe n°2 à l'acte d'engagement n°15 13, à compléter, dater et signer par le représentant qualifié du candidat

- Le **CCAP n°15 13** signé
- Le **CCTP n°15 13** signé

- Une **présentation libre du candidat de références** de prestations similaires
- **L'agrément du candidat** pour l'application de produits antiparasitaires à usage agricole et de produits assimilés (agrément délivré par les services compétents du ministère de l'agriculture)
- **une offre technique détaillée** comprenant notamment les méthodes d'entretien utilisées pouvant minimiser l'utilisation de produits phytosanitaires, les moyens techniques et en personnels dédiés à l'exécution du marché, le descriptif des interventions et leur périodicité.

A ces documents, pourra être joint tout autre document technique et/ou explicatif jugé utile par les candidats.

Toute offre qui ne respecte pas intégralement ces dispositions pourra être rejetée.

Tous les documents constituant ou accompagnant l'offre sont rédigés en français (ou traduits s'ils émanent d'une autorité étrangère). Les prix sont libellés en euros.

Les candidats peuvent recourir à des sous-traitants, déclarés par un acte spécial de sous-traitance (formulaire **DC 4** – ex. DC13). Ces derniers doivent remplir les mêmes conditions que les candidats.

Conformément à l'article 46 du code des marchés publics, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira en outre les documents suivants :

**Le NOTI 2** : Etat annuel des certificats reçus (ex. DC7) OU les attestations et certificats émanant d'organismes ou d'administrations prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au **31 décembre 2014**.

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans un **délai maximum de 10 jours** à compter de la demande du CIEP les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents.

#### **14) Modifications de détail au dossier de consultation**

La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours francs avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### **15) Procédures de recours**

##### *a) Instance chargée des procédures de recours :*

Tribunal administratif de Cergy-Pontoise  
2-4, boulevard de l'hautil - BP 30322 - F-95027 Cergy-Pontoise Cedex  
Courriel : [greffe.ta-versailles@juradm.fr](mailto:greffe.ta-versailles@juradm.fr)  
Tél. : 0130173400 / Fax : 0130173459  
Adresse internet : <http://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr>



**b) Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Greffe du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise  
2-4, boulevard de l'hautil - BP 30322 - F-95027 Cergy-Pontoise Cedex  
Courriel : [greffe.ta-versailles@juradm.fr](mailto:greffe.ta-versailles@juradm.fr).  
Tél. : 0130173400 / Fax : 0130173459  
Adresse internet : <http://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr>

**c) Introduction des recours**

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- Référé précontractuel dès la publication de la procédure et au plus tard 16 jours après la date de notification de rejet de la candidature ou de l'offre.
- Référé contractuel après la date de signature du contrat, selon l'article L551-1 et suivant du code de justice administrative (voir sur [Legifrance.gouv.fr](http://Legifrance.gouv.fr)).
- Recours sous 2 mois après l'avis d'attribution du marché (L521-1 et R421-1 du code de justice administrative).

**16) Renseignements complémentaires**

<b>Renseignements d'ordre administratif et financier :</b>	<b>Renseignements d'ordre technique :</b>
Evelyne Guern – responsable du service financier <a href="mailto:marchespublics@ciep.fr">marchespublics@ciep.fr</a> . OU <a href="mailto:guern@ciep.fr">guern@ciep.fr</a> Tél. 01 45 07 60 22/Fax 01 45 07 60 31.	Dominique Le Goff – responsable du service intérieur <a href="mailto:legoff@ciep.fr">legoff@ciep.fr</a>